



MAIRIE DE BUSSY-ALBIEUX
Le Bourg - 42 260 BUSSY ALBIEUX
Tél : 04 77 24 60 45

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE MONTRBISON
CANTON DE BOEN

ARRETE DU MAIRE N° A 2023-02-01
REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION

Le Maire de BUSSY-ALBIEUX

Vu les articles L2213-1 et 2213-2 le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L411-1 modifié par la loi n°2005-102 du 11 février 2005 – art 65 JORF 12 du Code de la Route ;

Vu la demande formulée le 29 Mai 2020 par l'entreprise EIFFAGE ROUTE domiciliée 17 Boulevard Charles Voisin - BP 96 - 42 162 ANDREZIEUX-BOUTHEON CEDEX 02 représentée par Monsieur Francis BLANCHON,

Considérant que des travaux seront réalisés sur la Rue des Remparts, il convient de prendre des dispositions nécessaires pour faciliter les travaux exécutés par l'entreprise EIFFAGE ROUTE ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'entreprise EIFFAGE ROUTE va réaliser des travaux de réfection sur la Rue des Remparts sur la Commune de Bussy-Albieux du Lundi 06 au Mardi 28 Février 2023.

Article 2 : Durant le chantier, la route sera fermée à l'ensemble des véhicules à moteur, à l'exception des riverains et le stationnement sera interdit.

Article 3 : La signalisation réglementaire et toutes les mesures de sécurité nécessaires seront mises en place et entretenues par les soins de l'entreprise EIFFAGE ROUTE. L'entreprise sera tenue pour seule et entièrement responsable de tous accidents causés aux tiers par suite de ces travaux.

Article 4 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

A Bussy-Albieux,
le 02 Février 2023

Le Maire
S. DERORY



Affichage fait le 06 FEV. 2023 numérisation